RETRO NEWS

Chemin faisant

LE DESSOUS DES PANIERS

Vous vous souvenez qu'en juillet dernier retentit ce cri dans la presse : « Les Allemands sont à Versailles! » Encore! Que voulaient-ils? Venaient-ils reviser le traité? Les précisions arrivèrent bientôt. Il s'agissait d'Autrichiens de langue allemande qui, sous la direction d'un impresario, avaient tourné un film, dans le parc de Versailles, et sur le fameux escalier, si photogénique et d'un si imposant effet architectural. Le cadre évidemment n'avait pas été mal choisi, mais les tableaux qui s'étaient déroulés ne pouvaient passer, paraît-il, pour être à l'usage du dauphin. En ce cadre où la nature, d'après le grand style de l'époque, a été taillée, peignée, calamistrée et couverte d'artistiques monuments de pierre, un essaim de jeunes femmes avait été lâché en liberté, pas même avec ce rien de costume qui représente la mode actuelle. Elles n'avaient rien eu à se mettre, positivement, mais cela afin d'interpréter à la fois les « directives » de l'impresario — comme s'exprimerait le maréchal Joffre — et de se conformer aux données du film. Car toute cette figuration extraordinaire, vous l'avez deviné, servait à tourner un de ces films qu'on n'hésite pas à qualifier de « sensationnels ». Il est certain qu'avec un pareil contingent de Phrynés — non pas de Phrynés au repos, laissant simplement tomber leur tunique, mais de Phrynés en mouvement — l'impresario avait escompté un riche lot de sensations. A la nouvelle de cette entreprise hardie dans le parc de Versailles, ce fut dans les journaux un brouhaha non pas d'admiration, comme il est dit dans Molière, mais de protestation. On cria au scandale. D'autant plus que le bruit se répandait que ce film voulait représenter l'orgie française et les bacchanales courantes auxquelles se prêtaient les femmes françaises dans nos jardins et parcs nationaux. L'appareil de la justice fut mis en branle. On arrêta à la frontière la collection des rouleaux impressionnés et impressionnants.

Cette affaire vient d'avoir son épilogue à Versailles, au tribunal cette fois, et ce fut, de l'avis des spectateurs et auditeurs de cette séance, une audience d'une gaieté franche et communicative. Comme pièces à conviction, il y a eu des artistes du Casino de Paris, et aussi des photographies de ces aimables personnes. C'étaient les même femmes qui ont tourné chez le Roi Soleil, dans un costume qui n'évoquait pas précisément cet astre. L'une d'elles, qui répond au nom de Diana, admirablement assorti à ces scènes de plein bois, s'est de très bonne grâce prêtée à la légitime curiosité du président.

Ce fut charmant. Mlle Diana raconta la sortie de l'hôtel et fit la description sommaire de son costume, qui l'était davantage. Il fallait que la petite troupe parût dans le très léger attirail qu'elle a au Casino de Paris, dans la revue. « Cela nous ennuyait bien un peu, déclara Mlle Diana. Mais on nous dit : Qu'est-ce que ça peut vous faire? Ce sera la même chose qu'au théâtre. » On les emmène alors à l'hôtel fréquenté par les députés aux jours graves de notre histoire nationale, les jours d'élections présidentielles au Congrès; elles revêtent leurs costumes et on les conduit sur les marches de l'escalier de marbre, dans des peignoirs de bain! Des peignoirs de bain! Ce costume laisse deviner les dessous. Les marches de l'escalier de marbre ne mènent cependant pas à une piscine. Du reste le costume tel que le décrit Mlle Diana ne conviendrait pas à une pleine eau ni à une simple trempette. Ecoutons ce court interrogatoire : « — Et vos costumes? demande le président. — C'étaient ceux du Casino. — Et comment sont-ils? — Oh! très convenables par derrière. (Le compte rendu signale ici une longue hilarité, ce qu'on n'a pas grand'peine à croire.)... Oui, oui, il y a une longue jupe. — Et par devant? — Par devant? Eh bien! il y a... il y a un grand chapeau de plumes. » Je vous laisse à penser si le public s'amusait à l'audience, surtout lorsque le président, qui tient à éclairer sa religion, invite Mlle Diana à venir lui montrer les photos où a été pris son costume; au milieu de la curiosité et des commentaires plaisants, Mlle Diana gravit les marches, — non plus de marbre rose, — s'approche de la majesté des sièges et se penche vers le président afin de lui remettre les photographies. Quel tableau suggestif! La magistrature assise et la galanterie debout. « Oui, dit le président, je vois la traîne par derrière et, par devant, les deux grandes plumes, et puis plus rien. Ah! si, une petite guirlande de plumes. » On se tord. Lorsque la gaieté aura quitté notre monde blasé, on ne la trouvera plus qu'au tribunal, en correctionnelle, aux assises. Les défaillances, les erreurs, les crimes des pauvres humains fournissent aux juges des sujets de plaisanterie et des matières à mots pour rire. Cette fois cependant, à Versailles, la gaieté était de bon aloi.

Le cas, certes, n'était pas pendable. Les personnes qui ont assisté au spectacle de juillet à Versailles ont été si peu scandalisées que toutes, dont quelques-unes avaient pourtant protesté, sont restées jusqu'à la fin. « C'était si simple de partir! ajoute une des artistes. Le parc est assez grand. » Les gardiens du parc n'ont pas été choqués. A son tour, Mlle Saval monta à côté des magistrats, pour détailler son costume. Elle portait, pas au prétoire, une jupe très serrée jusqu'à la ceinture, et c'était tout. Elle avait à étendre les bras, — parce que « cela ferait plus joli », avait dit l'impresario. La femme, *formosa superne*, devait, dans l'esprit de cet entrepreneur de tableaux vivants, donner une jolie note d'art. Elle aurait pu, au tribunal, dans un geste renouvelé des Grecs, montrer son buste dévêtu et répéter ce qu'avait dit un écrivain à sa femme, qui l'accusait de se mal conduire — c'était Armand Silvestre : « Je te présente un buste qui n'a jamais péché. »

Cette journée judiciaire à Versailles laisse augurer un jugement, qui sera rendu à huitaine, d'une sévérité mitigée. Le film tourné n'était pas dirigé contre la France et ses mœurs légères, et du reste la fête du château se passait non pas à Versailles mais en Autriche. Des châteaux historiques et magnifiques, ils en ont aussi sur le Danube bleu. Il eût été aussi très facile de trouver chez Ronacher des artistes de la qualité de Mlles Diana et Saval. Il faut reconnaître toutefois que, comme cadre de plein air, Versailles n'a pas beaucoup de rivaux. Ses parcs, ses bassins, que l'imagination des poètes, au dix-septième siècle, peuplait de nymphes, de tritons, de faunes et de satyres, conviennent à des exhibitions d'académies. Le nu est très bien porté dans les bois. Voyez les peintres, depuis la Renaissance jusqu'à nos jours. Ce sont des vues extrêmement naturelles. Mais ces natures qui n'ont rien de mort, malgré la hardiesse de nos mœurs, ne peuvent pas s'étaler dans nos jardins publics. Le jugement le constatera. Sans doute, le costume féminin de nos jours ne se soucie guère de la pudeur, surtout en certains endroits. C'est une question de latitude, comme pour la vérité. Par exemple, aux bains de mer, jeunes filles et jeunes femmes s'accommodent de vêtements d'une fantaisie qui n'a pas peur. La mode du Lido gagne toutes les plages. Dans le monde, de même : les toilettes se réduisent à la plus simple expression. Nous n'en sommes pas encore à l'unique chapeau de Mlle Diana. Les femmes à plumes de Versailles feront-elles école? Quoi qu'il en soit, elles marquaient un contraste extrêmement piquant avec les femmes qui évoluaient jadis sur les marches de marbre, dans les allées du merveilleux palais. Quel chemin parcouru depuis les perruques, les corsages décolletés mais rigides, les jupes longues, plissées, en brocarts lourds, et les paniers épanouis. « Versailles, disait une dame, nous montre à cette heure le dessous des paniers. »

JOSEPH GALTIER.

ACADÉMIES, UNIVERSITÉS, ÉCOLES

Institut de France

Les cinq Académies, qui constituent l'Institut de France, tiendront, le samedi 25 octobre courant, leur séance publique annuelle, sous la présidence de M. Bigourdan, président en exercice de l'Académie des sciences.

L'ordre du jour comporte :

1° Un discours du président des cinq Académies de l'Institut;

2° Les rapports sur le concours de 1924 pour le prix fondé par M. de Volney et sur l'emploi des arrérages des fondations Debrousse, Gas et Forestier;

3° L' « Architecture militaire franque en Syrie», par M. Henri Gouraud, délégué de l'Académie des inscriptions et belles-lettres;

4° La « Broderie de notre habit », par M. Jacques Rouché, délégué de l'Académie des beaux-arts;

5° Histoire et commentaire d'une phrase célèbre : « la Guerre est l'industrie nationale de la Prusse », par M. Emile Bourgeois, délégué de l'Académie des sciences morales et politiques;

6° « Un ami de saint François de Sales : le président Favre », par M. Henri-Robert, délégué de l'Académie française.

Académie des sciences

M. Gautier, directeur de l'observatoire de Genève, vice-président de l'Union géodésique internationale, assiste à la séance.

La toxicité des sérums normaux. — M. Auguste Lumière avait démontré, dans une précédente communication, qu'un sérum humain normal, déclanchant des accidents toxiques lorsqu'on l'injecte dans la circulation du cobaye, perdait sa toxicité si on le soumettait préalablement à l'action du vide. Il donne de ce phénomène une nouvelle interprétation dans une note présentée par M. Roux. Le passage sous la cloche pneumatique détermine la formation d'un précipité léger qui joue le rôle de préservateur à l'égard de la floculation plus importante que provoque le mélange du sérum humain et du sérum de cobaye. Ainsi est évitée, par accoutumance, l'irritation ultérieure des terminaisons nerveuses endothéliales des vaisseaux cérébraux, irritation qui est, d'après M. Lumière, la cause des phénomènes qui constituent le choc toxique.

L'utilisation de l'azote par les microsiphonées du sol. — M. Lindet présente une note dans laquelle M. Guittoneau montre que les microsiphonées du sol assimilent avec la même facilité l'azote ammoniacal, l'azote nitreux et l'azote nitrique en présence desquels elles peuvent se trouver dans la terre ou dans le terreau.

La structure des Pyrénées. — M. Lugeon, qui a étudié un important barrage de Catalogne, sujet à des pertes d'eau considérables, en a profité pour faire des recherches sur la chaîne de Montserrat. Il en conclut que toute la partie méridionale de la chaîne pyrénéenne est constituée exclusivement par des plis poussés vers le sud et que les Pyrénées, par cette particularité, se rapprochent beaucoup des Dinariques.

La viscosité du verre. — M. Le Châtelier fait une communication très intéressante sur la viscosité du verre. Celle-ci, entre les températures de 500 et 1,500 degrés, varie dans le rapport de 1 à 1 milliard. Aussi, dans la représentation analytique de ses variations avec la température, faut-il faire appel à un artifice qui consiste à porter en ordonnées le logarithme du logarithme de la valeur de la viscosité.

M. Le Châtelier présente également une note de M. Chaudron sur les transformations allotropiques du sesquioxyde de fer.

A l'Office national météorologique. — M. Deslandres est élu membre de la section scientifique de l'Office national météorologique, en remplacement de M. Violle, décédé.

Présentation d'ouvrage. — M. Emile Picard offre à l'Académie un exemplaire de son dernier ouvrage qu'il a intitulé « Mélanges de mathématiques et de physique ».

Dans l'enseignement

M. Gendarme de Bévotte, inspecteur d'académie, en résidence à Paris, est nommé inspecteur général de l'instruction publique, en remplacement de M. Francisque Vial, nommé directeur de l'enseignement secondaire au ministère de l'instruction publique.

Un hommage franco-britannique à Ronsard

Une conférence sur les « Muses de Ronsard », organisée sous les auspices du comité Ronsard de Londres, a été donnée par M. Paul Lemonier, au Bedford College, à Londres, devant une nombreuse assistance. Avant la conférence, M. Edmund Goose, le critique bien connu, a remis au comte de Saint-Aulaire, ambassadeur de France, pour être transmis à M. de Nolhac, président du comité français des fêtes de Ronsard, l'hommage suivant des lettrés britanniques et des Français résidant en Angleterre au chef de la Pléiade :

> Le quatrième centenaire de la naissance de Ronsard, fête de famille pour les poètes de France, est pour tous les lettrés de l'Occident, héritiers de l'art et de l'humanisme du seizième siècle, une occasion de se remémorer les origines de leur tradition littéraire en saluant l'une des hautes figures de la Renaissance.
>
> A cette fête de l'esprit, des souvenirs précieux semblent convier tout particulièrement les compatriotes de Spenser et de Shakespeare. L'Angleterre, que le « gentilhomme vendômois » traversa deux fois dans sa jeunesse voyageuse, où parvinrent de bonne heure le bruit de sa renommée et les échos de son chant prestigieux, et dont la docte souveraine — partageant l'enthousiasme d'une élite — voulut récompenser un jour l'éloquence du prince des poètes, l'Angleterre reste à jamais sa débitrice pour la puissante impulsion que l'exemple de la Pléiade communiqua au génie lyrique de ses fils tout prêt à s'épanouir. Plus d'un cueillit dès lors, parmi cette riche floraison, un butin exquis; Ronsard et ses camarades, pour ceux qui entretiennent le culte de la lyre élisabéthaine, ne sont guère des poètes étrangers.
>
> Dans l'admiration de cette œuvre généreuse il est naturel que l'amitié intellectuelle de la France et de l'Angleterre s'affirme une fois de plus. C'est dans cette pensée qu'au moment où une définitive consécration vient réparer un long oubli, un groupe d'Anglais et de Français d'Angleterre, poètes, écrivains, universitaires, amis des lettres et de la poésie françaises, fier de s'associer à l'hommage rendu dans son pays au génie de Pierre Ronsard, adresse une salutation confraternelle au comité français, dont l'heureuse initiative a provoqué cet acte de justice, et lui confie ce témoignage d'un souvenir fidèle.

Suivent de nombreuses signatures de professeurs et d'hommes de lettres.

Congrès de stomatologie

M. François Albert a présidé, hier, dans le grand amphithéâtre de la faculté de médecine de Paris, la séance inaugurale du congrès de stomatologie, auquel prenaient part, outre de très nombreux spécialistes français, des stomatologistes belges, italiens, portugais, espagnols et néerlandais. Le premier, M. Chompret, président du congrès, prit la parole et émit notamment le vœu que l'art dentaire fût désormais réservé aux docteurs en médecine, en raison, notamment, de l'interdépendance des affections de la bouche et de beaucoup de maladies générales. Puis, M. Lhirondel, secrétaire général, exposa les circonstances dans lesquelles avait été organisé ce congrès, qui désormais sera annuel. Enfin, le ministre de l'instruction publique prononça une allocution où, reprenant l'idée émise par le président, il déclara :

> Vous demandez, messieurs, l'obligation du diplôme de docteur en médecine pour tous ceux qui veulent soigner les maladies de la bouche et des dents. Je ne puis que vous féliciter de vouloir ainsi élever vers le mieux votre science et votre art. J'ai toujours eu peur en voyant dans toutes les branches de l'activité humaine des spécialistes trop spécialisés, et je profite de la présence auprès de moi de M. le doyen de la faculté de médecine pour lui dire que jamais les médecins n'auront une culture générale trop étendue, et que jamais les médecins spécialistes n'auront une culture médicale trop étendue.

Le ministre entretint ensuite les congressistes du problème difficile à résoudre du contrôle fiscal des profits médicaux. Sur l'estrade avaient pris place, entre autres, aux côtés du ministre et du bureau, M. Roger, doyen de la faculté de médecine, le médecin inspecteur Toubert, le professeur Sébilcau, etc.

Les anciens élèves des écoles d'arts et métiers

M. de Moro-Giafferri, sous-secrétaire d'Etat de l'enseignement technique, a présidé le banquet qui a suivi le congrès et l'assemblée générale des anciens élèves des écoles nationales d'arts et métiers. Le sous-secrétaire d'Etat avait à ses côtés M. Delage, président de l'association des anciens élèves de ces écoles, qui compte à l'heure actuelle plus de 12,000 membres.

Au cours de cette fête, les ingénieurs des arts et métiers et leurs nombreux invités, représentants de plusieurs ministres, notabilités du monde industriel, délégués des grandes associations et sociétés savantes, ont applaudi à la remise, par le général Dubail, grand chancelier de la Légion d'honneur, des insignes de grand officier au directeur de l'enseignement technique, M. Ed. Labbé.

Après de courtes allocutions de MM. Delage, Labbé et Gaston Vidal, M. de Moro-Giafferri a retracé l'œuvre plus que séculaire des écoles nationales d'arts et métiers; puis, parlant de la nécessité urgente, aujourd'hui plus que jamais, de l'organisation de l'apprentissage, il a fait appel aux ingénieurs des arts et métiers et aux industriels pour donner leur active collaboration à cette œuvre si importante pour le développement de la production nationale.

Société de médecine de Paris

Le traitement de la paralysie générale. — M. Galliot présente des paralytiques généraux très améliorés par un traitement intensif arsenical et bismuthé. M. Maire parle des rémissions obtenues chez les malades de cette catégorie par les méthodes qui provoquent, avant l'application du traitement proprement dit, une forte élévation de température.

Existe-t-il un centre cérébral du réveil? — M. Bérillon admet qu'il existe un centre cérébral du réveil, lequel peut seul expliquer de façon satisfaisante les phénomènes observés au cours de la maladie du sommeil, de l'encéphalite épidémique et des états analogues.

Anomalies vertébrales. — MM. Rœderer et Gastaud présentent des radiographies reproduisant diverses anomalies de la colonne vertébrale, causes de douleurs dorsales ou lombaires attribuées jadis au mal de Pott, et d'autres clichés se rapportant à des déviations de la colonne vertébrale et à des malformations des membres.

Parasitisme et tuberculose. — M. Mélamet signale la fréquence des parasites intestinaux chez les tuberculeux et en déduit certaines notions thérapeutiques.

Kinésithérapie. — M. Kouindjy montre le rôle de la kinésithérapie dans la réduction des courbures pathologiques de la colonne vertébrale et le maintien de ce redressement.

AU JOUR LE JOUR

LEÇONS DE CHOSES

Voilà donc le Reichstag dissous. On votera deux fois, cette année, en Allemagne. On vote, en Angleterre, pour la deuxième fois depuis un an. Que de dissolutions! Que d'appels au suffrage universel! Certains grands pays constitutionnels se trouvent, en ces temps troublés d'après guerre, presque en état de scrutin permanent. On y vit sous un régime de Chambres provisoires et les sessions parlementaires y ressemblent à des périodes électorales. Tout cela, avouons-le, donne un peu l'impression d'une instabilité et d'une absence d'esprit de suite toujours fâcheuses lorsqu'il s'agit de gouverner les empires.

Quelle différence avec ce qui se passe chez nous! En France, le droit de dissolution, inscrit dans la loi constitutionnelle, n'est pas seulement tombé en désuétude : il est tombé en discrédit. Pour avoir maladroitement manié cette arme redoutable, Mac-Mahon l'a brisée il y aura bientôt un demi-siècle. Il avait, dans l'espoir que de nouvelles élections favoriseraient ses desseins, cru pouvoir dissoudre une Chambre coupable de refuser sa confiance à un ministère qui n'avait ni la majorité dans cette Chambre, ni la prépondérance politique dans le pays. C'est tout juste ce que vient de faire M. Ramsay Mac Donald.

Personne ne songe cependant à reprocher au Premier britannique d'avoir chaussé les bottes du maréchal. Rien n'est plus démocratique, chez nos amis Anglais, que ces consultations sans cesse renouvelées du corps électoral qu'on convoque pour un oui ou pour un non. Chez nous, l'idée seule d'une dissolution de la Chambre semble à beaucoup de gens un véritable attentat contre la démocratie et évoque à leurs yeux du 16-Mai et des 18-Brumaire. Le respect d'un principe identique — à savoir celui de la souveraineté populaire en régime représentatif — a conduit les Anglais à dissoudre les Communes à tort et à travers, et les Français à traiter le suffrage universel comme s'il n'existait pas pendant toute l'intangible durée d'une législature.

Rien, décidément, n'est plus changeant que l'aspect d'un même principe réfracté dans des mentalités différentes. La Manche, comme les Pyrénées, délimite géographiquement — et arbitrairement — la vérité et l'erreur. Mais ce relativisme politique ne doit pas nous rendre sceptiques. Il ne faut jamais être sceptique; il faut comprendre, interpréter, et tâcher de se faire une opinion. Les Anglais ont sûrement tort de déranger constamment l'électeur; nous avons peut-être tort de ne l'arracher que tous les quatre ans, par quelque beau dimanche de printemps, à ses chères études ou aux joies de la pêche à la ligne.

MAURICE RECLUS.

ARMÉE

LES SOCIÉTÉS D'ÉDUCATION PHYSIQUE. — M. Camille Chautemps, ministre de l'intérieur, et M. Paul Benazet, commissaire général à la guerre, viennent d'adresser aux préfets une circulaire relative aux sociétés d'éducation physique, de préparation militaire et de sports agréées par le gouvernement.

Le ministre de l'intérieur et le commissaire général à la guerre rappellent aux préfets que les sociétés doivent se cantonner strictement dans le rôle d'éducation physique et la pratique du sport et ne doivent en aucun cas sortir de la neutralité qui leur est imposée par l'instruction du 7 novembre 1908. Ils chargent les préfets de constituer une commission qui aura pour but de rechercher les fusions possibles de différentes sociétés et la suppression de l'agrément à celles dont l'activité est notablement insuffisante ainsi qu'à celles qui se sont échappées des directives ministérielles en ce qui concerne la neutralité politique ou religieuse.

Cette commission comprendra : l'inspecteur d'académie ou son représentant, l'officier supérieur des services de l'instruction physique et au moins trois conseillers généraux. Elle devra s'adjoindre toute personnalité parlementaire ou sportive particulièrement qualifiée.

Les résultats de ces différentes commissions départementales devront être transmis avant le 30 novembre, au ministre de l'intérieur qui les transmettra avec avis au commissaire général à la guerre.

Cette circulaire dont M. Paul Benazet, commissaire général à la guerre, avait entretenu les présidents des grandes fédérations sportives lors de la réunion récente du ministère de la guerre, était devenue indispensable étant donné l'action militante menée par certaines sociétés et, par ailleurs, étant donné les régressions de nombreuses d'entre elles qui ont participé encore aux subventions alors que d'autres plus récentes et en voie d'accroissement ne pouvaient recevoir les sommes nécessaires à leur bonne marche et à leur fonctionnement.

MISE A LA RETRAITE. — Le général de division Janin, commandant le 8e corps d'armée, a été placé dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

COMMERCE ET INDUSTRIE

Conférence parlementaire internationale du commerce

Ainsi que nous l'avions annoncé, la session d'automne du conseil général de la conférence parlementaire internationale du commerce s'est ouverte hier matin, à Paris. Au cours de cette réunion, le conseil a entendu un rapport de M. Eugène Baie, secrétaire général de la conférence, rapport dont l'objet principal est la préparation de la conférence plénière qui aura lieu à Rome l'année prochaine.

L'après-midi, une seconde réunion a été tenue, où le conseil a examiné la suite à donner aux résolutions adoptées en juin dernier à la conférence de Bruxelles.

Les délégués se sont ensuite rendus à l'Elysée, où ils ont été reçus par le président de la République. Le baron Descamps, ministre d'Etat de Belgique, président du bureau de la conférence internationale, et M. Charles Chaumet, sénateur, président du comité parlementaire français, ont présenté à M. Doumergue les délégués français et étrangers.

Le soir, un banquet a réuni les membres du conseil général de la conférence et leurs invités. Ce banquet, offert par le comité parlementaire français du commerce, a été présidé par M. Edouard Herriot, président du conseil.

Parmi les personnalités présentes, on remarquait notamment : le vicomte Ishii, ambassadeur du Japon à Paris; M. Bobochevsky, ministre du commerce de Bulgarie; M. Paul Painlevé, président de la Chambre des députés; les délégués de la France, MM. Charles Chaumet, sénateur, président du comité parlementaire français du commerce; Mascuraud, sénateur de la Seine; Landry, député, ancien ministre de la marine; Paul Delombre, ancien ministre du commerce; les délégués de la Belgique, MM. le baron Descamps, ministre d'Etat, et Eugène Baie, secrétaire général de la conférence; M. Vasconcellos, sénateur, ancien président du conseil du Portugal; M. Angelo Pavia, sénateur, ancien ministre d'Italie; sir Stanley Johnson, secrétaire du comité commercial du Parlement anglais; M. Alvarez de Toledo, ambassadeur de la République Argentine; le vicomte de Frontin, ancien maire de Rio-de-Janeiro; M. Raoul Dandurand, sénateur du Canada; M. Dodelinger, vice-président de la Chambre des députés portugaise; M. Tcheng Loh, ministre de Chine à Paris; MM. Alexandre Israel, secrétaire général de la présidence du conseil; Le Trocquer, député, ancien ministre; Charles Dumont, Ajam, sénateurs, anciens ministres; Dal Piaz, président du conseil d'administration de la Compagnie générale transatlantique.

A l'issue du banquet, des discours ont été prononcés par M. Charles Chaumet, le baron Descamps, M. Paul Painlevé, sir Stanley Johnson et M. Angelo Pavia.

DISCOURS DE M. HERRIOT

M. Herriot, prenant à son tour la parole, a tout d'abord évoqué les travaux utiles que la conférence parlementaire internationale du commerce a accomplis sous ses yeux. Le président du conseil a ajouté :

> J'étais alors le représentant d'une grande ville de la province française, où j'ai appris à connaître le commerce français, ses lois et ses intérêts...
>
> C'est près de mes concitoyens que j'ai appris la noblesse du rôle du commerce et spécialement du commerce français, noblesse qu'il ignore souvent lui-même. N'est-ce pas le commerce qui, dans le passé, a libéré l'homme de la lourde tutelle que faisait peser sur lui son attachement à la glèbe ? N'est-ce pas le commerce qui a créé un type tout nouveau de richesses et n'est-ce pas ainsi qu'ont été créées les premières libertés ? N'est-ce pas le commerce qui, en parcourant toutes les routes du monde, a ouvert de magnifiques horizons à la science? Il est donc tout à fait naturel qu'ayant fondé la liberté et développé la science, le commerce se soit trouvé appelé à établir parmi les hommes cette paix internationale que nous souhaitons, paix internationale assurément fondée sur le respect du droit de chaque patrie et de celles-là surtout qui ont le plus souffert pour la liberté de tous ou même pour l'idée de la liberté. Concorde internationale qui ne peut pas se fonder sur l'injustice, sans quoi d'avance les fondations de l'édifice seraient minées. La France, et je le dis ici, en saluant les délégués étrangers, la France a dit à Genève clairement ce qu'elle entend, ce qu'elle souhaite : la paix, le désarmement, l'arbitrage et aussi la sécurité. La France a parlé clairement. C'est, je crois, sa vocation dans l'histoire de présenter aux peuples des idées nettes, marquées au cachet de cette probité que j'entends conserver comme le signe propre de son génie. A l'abri de ces principes, messieurs, comment ne pourrions-nous pas nous entendre? Comment ne pourrions-nous pas tenter de corriger en commun par l'effort de nos volontés unies le grand désordre que la guerre causa? La guerre, elle modifia tout, même les conditions du commerce. Le commerce, elle put à certaines heures le rendre plus facile. On fit même des serments qu'on pensait possible de tenir quelque jour. Mais la guerre se termina, et les nations se recueillirent sur elles-mêmes comme des êtres qui avaient beaucoup souffert. Il fallut panser les plaies, rétablir les balances commerciales déséquilibrées...
>
> Nous souffrons encore des troubles des monnaies. Nous n'aurons pas de paix économique ni même la paix tout court, tant que nous n'aurons pas la paix monétaire. Les nations, au lendemain de la guerre, se sont trouvées ainsi que des coupes placées les unes à côté des autres sur une table, contenant toutes des liquides, mais sans communication entre elles. Briser des barrières, rassurer des intérêts, voilà l'œuvre des hommes d'Etat. Il n'est plus possible de parler des grandes théories, du libre-échangisme, du protectionnisme. Il faut adopter des solutions moyennes qui ménagent des transitions vers des solutions meilleures. Il faut renouer les relations par les traités de commerce. Mon gouvernement a prouvé qu'il entrait résolument dans cette voie en abordant des négociations importantes, même redoutables, et il se tient prêt à en aborder d'autres encore.
>
> Cette sagesse nécessaire, ce mélange sagement tempéré d'audace et de prudence, c'est vous qui pouvez en donner les formules et les lois. Mon gouvernement accueillera les suggestions, les conseils, les avis qu'il vous plaira de lui proposer.
>
> Mon ami Charles Chaumet me demandait d'accepter votre action à côté de la diplomatie officielle. Je me rappelle cette phrase que Lamartine répétait aux négociants de Marseille après l'avoir écrite dans un roman : « Le commerce est une diplomatie lucrative. » J'accepte donc votre collaboration.

En terminant, le président du conseil a donné à tous les membres de la conférence l'assurance que, quelles que soient leurs opinions et leurs doctrines, il sera heureux de mettre à profit cette collaboration dont il sent tout le mérite et tout le prix.

De vifs applaudissements ont salué son éloquente allocution.

Les relations commerciales franco-belges

On mande de Bruxelles que l'agence télégraphique belge a publié l'information suivante :

> M. Van Langenhove, principal délégué belge aux conférences qui se tiennent présentement à Paris au sujet des relations douanières franco-belges, est venu hier à Bruxelles et a eu un entretien avec MM. Theunis et Hymans.
>
> Le bruit court que, du côté français, des concessions auraient été faites au sujet, notamment, de l'entrée en France de divers produits sur lesquels pèsent actuellement des licences d'importation. Ce sont des produits ouvrés et manufacturés pour la plupart.
>
> D'autre part, la Belgique consentirait, sur une vingtaine d'objets, notamment les vins et objets de luxe, le maintien du *statu quo*, c'est-à-dire qu'on n'appliquerait pas au 1er novembre le tarif nouveau à ces produits.

La taxe des farines

Les minotiers du département du Nord, estimant ne pas pouvoir livrer la farine à 140 francs le quintal, ainsi que l'a taxée le préfet du Nord, ont décidé d'aller porter leurs doléances à M. Queuille, ministre de l'agriculture.

Une délégation de leur chambre syndicale doit être reçue aujourd'hui par le ministre.

AGRICULTURE

La foire nationale de semences de 1925

La cinquième foire nationale de semences, organisée sous le patronage du ministre de l'agriculture par la fédération des associations agricoles de la Seine, sous les auspices des offices agricoles du Nord et du département de la Seine, aura lieu du 17 au 25 janvier prochain au parc des expositions (porte de Versailles). Cette manifestation coïncidera avec le Salon de la machine agricole.

TRIBUNAUX

L'affaire Bonomini

La seconde partie de l'audience d'hier a pu permettre au président Mouton de terminer l'interrogatoire de l'accusé, après quoi les premiers témoins ont été entendus.

Après son départ d'Italie, fuyant les persécutions fascistes et aussi la conscription prochaine, Bonomini expose qu'il vint à Paris, où il vécut « en isolé », sans fréquenter les milieux antifascistes. Il lisait tous les journaux d'opinions extrêmes, italiens et français, et un jour, après avoir lu le discours prononcé à Rome par M. Mussolini, le désir lui vint de supprimer le chef du fascisme.

— Mais je n'avais pas d'argent, explique-t-il, et je ne pouvais retourner en Italie.

C'est à ce moment que Bonomini, cherchant du travail, se fit embaucher dans un restaurant du passage des Princes, le Savoia. L'accusation lui reproche d'avoir précisément sollicité une place dans le restaurant où M. Bonservizi, le chef du fascisme à Paris, avait coutume de prendre ses repas, et elle voit dans ce fait une preuve de la préméditation.

Mais Bonomini, avec toujours la même volubilité d'expression qui rend si difficile l'intelligence de ses paroles, nie énergiquement avoir prémédité son crime. Il ignorait, dit-il, que M. Bonservizi fréquentait ce restaurant, lorsqu'il y prit du service. C'est seulement la veille du crime qu'il l'apprit d'un de ses camarades du restaurant.

En outre, comme l'accusation voit encore une preuve de la préméditation dans ce fait que, le jour du crime, Bonomini était resté au restaurant Savoia au delà des heures de son service, et malgré une invitation à se retirer qui lui avait été faite, l'accusé réplique que l'idée de tuer M. Bonservizi ne lui est venue qu'au dernier moment.

En effet, dit-il, M. Bonservizi était dans le restaurant depuis plus d'une heure lorsque le crime eut lieu. Au cours de la soirée, Bonomini s'était trouvé à plusieurs reprises tout près de sa victime qui, une fois, lui avait même marché sur le pied. Ce n'est qu'au bout d'un certain temps qu'une voix intérieure aurait commandé à Bonomini de se venger sur le chef du Fascio de Paris de toutes les souffrances qu'il prétend avoir subies en Italie.

Après avoir tiré les deux coups de revolver dont mourut M. Bonservizi, l'accusé déclare que si son arme ne s'était pas enrayée, le troisième coup était pour lui. Quand il sut plus tard que M. Bonservizi était mort de ses blessures, il affirme en avoir éprouvé un regret sincère.

L'interrogatoire terminé, les premiers témoins, témoins du fait, viennent retracer les circonstances matérielles du crime. Le chef même de Bonomini au restaurant vient à nouveau affirmer qu'il l'avait invité à se retirer : c'est toutefois seulement une dizaine de minutes plus tard que celui-ci commit son crime.

Le commissaire de police devant qui fut amené Bonomini, M. Le Gall, étant décédé, M. Béguin, avocat général, rappelle que devant ce commis-

---

FEUILLETON DU Temps
DU 22 OCTOBRE 1924

CHRONIQUE MUSICALE

Anatole France et la musique

La phrase d'Anatole France frappe l'oreille comme une mélodie. Elle est soumise aux justes lois. D'un coloris pur et léger, d'une ordonnance finement distribuée, elle séduit par le nombre et le rythme. Elle a les caractères et les effets de l'harmonie. C'est un chant d'un art subtil et délié.

L'auteur de la *Révolte des anges* avait, à un haut degré, le sens de la musique. Il ne s'était pas préoccupé de connaître les règles de la composition, ni même du solfège. Du temps de sa jeunesse, on ne donnait d'enseignement musical qu'aux spécialistes. Victor Hugo, Gustave Flaubert, les Goncourt, considéraient avec mépris l'esthétique instrumentale. Anatole France lui-même n'entendit que de rares concerts. Il n'avait pas, chez lui, des instruments de musique. Quand M. Henri Büsser vint, à la Béchellerie, donner une audition de la partition qu'il avait écrite sur les *Noces corinthiennes*, il fut obligé de chercher un piano à plusieurs kilomètres de là. Pourtant les discours d'Anatole France font l'effet de chants. Ce grand écrivain est à la source où la musique prend toutes ses beautés.

Les compositeurs ne s'y trompèrent point. Plusieurs livres d'Anatole France les déterminèrent à concevoir des adaptations lyriques. Massenet, qui aimait de prendre pour héroïnes les courtisanes, ne manqua pas d'être ravi par *Thaïs*. Louis Gallet en tira un opéra conventionnel en quatre actes et six tableaux. Paphnuce se changea en Athanaël. Des personnages étrangers au roman entourèrent le moine languissant de Massenet. Ils s'exprimaient en un langage d'une platitude harmonieuse, d'un romantisme pauvre, décevant, qui n'avaient jamais appartenu au romancier. Toute l'ironie enjouée, toute la sagesse pénétrante du livre faisaient défaut à l'affabulation musicale. Anatole France témoigna de quelque mauvaise humeur, aux répétitions. Puis il se résigna. Le moyen de s'opposer au succès de cet industrieux opéra populaire?

Du moins, M. Georges Docquois suivit avec respect l'intrigue de la *Rôtisserie de la reine Pédauque*, lorsqu'il en fit un livret de comédie lyrique pour la salle Favart. Mais le livret était en vers. M. Georges Docquois est poète, poète d'esprit, mais d'un autre esprit que celui d'Anatole France. M. Charles Levadé rédigea la partition de la *Rôtisserie de la reine Pédauque*. Certaines pages, comme le début du second acte, d'une délicate mélancolie, sont bien dans la manière de l'écrivain et font renaître l'atmosphère dont il se réjouissait.

M. Henri Büsser, en portant à la scène lyrique les *Noces corinthiennes*, a tenté sincèrement de se pénétrer du génie du maître. Je ne pense pas que *Thaïs* ni la *Rôtisserie de la reine Pédauque* exigent d'autre musique que celle-là même de la prose harmonieuse d'Anatole France. Par contre l'écrivain demanda pour la représentation des *Noces corinthiennes* une première partition de scène à M. Amédée Dutacq. Lorsque les *Noces corinthiennes* furent jouées à l'Odéon, Francis Thomé composa une nouvelle illustration musicale. A la Comédie-Française et à l'Opéra-Comique, M. Henri Büsser se chargea du soin d'écrire la musique. Le poème des *Noces corinthiennes*, tragédie lyrique en trois actes et un prologue, musique de M. Henri Büsser, est dû à Anatole France, seul. Il a lui-même fait les coupures et les changements discrets qu'on peut observer aux représentations de la salle Favart. La partition a été élaborée, puis remaniée, dans une étroite collaboration entre l'écrivain et le compositeur. Le tempérament d'Anatole France répugnait aux bruits éclatants. Au cours des répétitions, l'auteur de l'*Histoire contemporaine* fut surpris des fortes sonorités du finale du premier acte.

— Pourquoi cette musique militaire? dit-il.

Il ne s'agissait que d'une orchestration un peu nourrie de l'hymne liturgique *Pange lingua*. M. Henri Büsser fit aussitôt supprimer, avec un souriant empressement, les parties des cuivres.

Servi par son humanisme, sa grâce et sa distinction, M. Henri Büsser a probablement, seul, inscrit des harmonies convenables aux poèmes d'Anatole France. Sur des textes du grand écrivain, il a composé encore *Ames obscures*, le *Désir* et deux *Chœurs* qui seront exécutés au concours de Cannes. C'est sur son intervention que les concurrents au prix de Rome de 1919 ont pu avoir, en guise de livret de cantate, les strophes admirables de l'*Ode à la lumière*. Il initia même, m'affirme-t-on, le maître à la vraie musique. Devant Anatole France, M. Henri Büsser a joué le rôle de « l'aimable Félix Mendelssohn, maître souverain du piano », devant Gœthe.

Enfin, Anatole France avait confié à un musicien étranger la *Comédie de celui qui épousa une femme muette*. La partition qui lui fut soumise n'eut pas le don de lui plaire. M. André Messager voulut bien accepter de faire, en second, cette adaptation musicale.

Ainsi que nous le voyons, l'œuvre lumineux de France n'a pas fourni aux musiciens de nombreux sujets d'inspiration. C'est que, sans doute, cette prose et ces vers, si parfaitement cadencés, ne réclament aucun commentaire lyrique. Ils sont, par eux-mêmes, toute la musique.

Certains pensent qu'Anatole France, peu soucieux d'approfondir les lois de la science harmonique, ne goûtait que médiocrement les œuvres lyriques. Pourtant son esprit, d'une ouverture aimable, sa sensibilité toujours en éveil, son intelligence parfaite ne pouvaient pas être fermés à la musique. Son génie, plein de ressources, n'avait-il pas des révélations exquises de toutes choses de ce monde? Dans la *Révolte des anges*, il nous découvre le sentiment qu'il avait de la musique. On peut lire à la page 119 :

> Et il parla longuement d'une opérette à laquelle il travaillait et qu'il comptait faire jouer sur un théâtre parisien. Un jeune poète lui en avait donné le livret. C'était l'histoire d'Aline, reine de Golconde, d'après un conte du dix-huitième siècle.
>
> — J'y sème, dit Théophile, des mélodies à profusion, je fais de la musique avec mon cœur. Mon cœur est une source inépuisable de mélodies. Malheureusement, on aime aujourd'hui les arrangements savants, les écritures difficiles. Ils me reprochent d'être trop fluide, trop limpide, de ne pas assez colorer mon style; de ne pas demander à l'harmonie assez d'effets puissants et de contrastes vigoureux. L'harmonie, l'harmonie!... sans doute, elle a son mérite; mais elle ne dit rien au cœur. C'est la mélodie qui nous transporte et nous ravit et fait venir aux lèvres, aux yeux le sourire et les larmes.
>
> A ces mots, il sourit et se pleura à lui-même. Puis il reprit avec émotion :
>
> — Je suis une fontaine de mélodies. Mais l'orchestration, voilà le chiendent! Au paradis, tu le sais, Arcade, nous ne connaissons en fait d'instruments que la harpe, le psaltérion et l'orgue hydraulique.

Et Anatole France lui-même orchestrait-il ses ouvrages à la façon de Chateaubriand, de Victor Hugo et de Leconte de Lisle?

Il ne convient peut-être pas de prendre au sérieux les propos de l'ange Mirar, devenu Théophile et faiseur d'opérettes pour l'amour de Bouchotte, chanteuse de café-concert. Mais sous le jeu et l'humour percent l'aveu et la pensée judicieuse.

Dans le même volume, quelques pages plus loin, nous ne pouvons plus douter de l'amour passionné que France avait de la musique. Voici comment il décrit un « concerto » de flûte dans les bois de Montmorency (1) :

> Le jardinier versa le vin à ses hôtes. Et, quand ils eurent bu et échangé quelques propos, Zita dit à Nectaire :
>
> — Je vous prie de nous jouer de la flûte. Vous ferez plaisir à l'ami que je vous ai amené.
>
> Le vieillard y consentit aussitôt. Il approcha de ses lèvres le tuyau de buis, si grossier qu'il semblait avoir été façonné par le jardinier lui-même, et préluda en quelques phrases étranges. Puis, il développa de riches mélodies sur lesquelles les trilles brillaient, ainsi que sur le velours les diamants et les perles. Manié par des doigts ingénieux, animé d'un souffle créateur, le tuyau rustique résonnait comme une flûte d'argent. Il ne donnait pas de sons trop aigus, et le timbre en était toujours égal et pur. On croyait entendre, à la fois, le rossignol et les Muses, toute la nature et tout l'homme. Et le vieillard exposait, ordonnait, développait ses pensées en un discours musical plein de grâce et d'audace. Il disait l'amour, la crainte, les vaines querelles, le rire vainqueur, les tranquilles clartés de l'intelligence, les flèches de l'esprit criblant de leurs pointes d'or les monstres de l'Ignorance et de la Haine. Il disait aussi la Joie et la Douleur penchant sur la terre leurs têtes jumelles, et le Désir qui crée les mondes.
>
> La nuit tout entière entendit la flûte de Nectaire. Déjà l'étoile du berger montait à l'horizon; Zita, de ses mains jointes, embrassait ses genoux; Arcade, le front dans la main et les lèvres entr'ouvertes, immobiles tous deux, écoutaient...

Et, plus loin encore, le ton s'élève à une hauteur singulière (2) :

> — Nectaire, lui dit la belle archange, jouez de la flûte, si vous ne craignez que le ciel et la terre n'en soient émus.
>
> Nectaire prit sa flûte. Le jeune Maurice alluma une cigarette. La flamme brilla un moment, fit rentrer dans l'ombre le ciel et ses astres et mourut. Et Nectaire chanta cette flamme sur sa flûte inspirée. La voix d'argent s'éleva et dit :
>
> — Cette flamme est un univers qui a accompli sa destinée en moins d'une minute. Il s'y est formé des soleils, des planètes. Vénus Uranie a mesuré les orbites des globes errants dans ces espaces infinis. Au souffle d'Eros, le premier né des dieux, naquirent les plantes, les animaux, les pensées. Dans les vingt secondes écoulées entre la vie et la mort de ces univers, des civilisations se sont déroulées, des empires ont traîné leur longue décadence. Les mères ont pleuré et vers les cieux muets ont monté les chants d'amour, les cris de haine et les soupirs des victimes. En proportion de sa petitesse, cet univers a duré autant qu'a duré et durera celui dont nous voyons quelques atomes luire sur nos têtes. Ils sont, l'un comme l'autre, une lueur dans l'infini.
>
> Et à mesure que les sons clairs et purs jaillissent dans l'air charmé, la terre se change en une molle nuée, les étoiles deviennent des orbes rapides. La Grande Ourse se disloque et ses membres volent épars. La baudrier d'Orion se rompt. La Polaire quitte son axe magnétique. Sirius, qui jetait à l'horizon sa flamme incandescente, bleuit, rougit, vacille et s'éteint en un moment. Les constellations agitées forment de nouveaux signes qui s'effacent à leur tour. Par ses incantations, la flûte magique a resserré en un court instant la vie et les mouvements de cet univers qui semble immuable aux hommes et aux anges. Elle s'est tue, le ciel a repris son antique figure. Nectaire a disparu.

Après avoir lu ces pages magnifiques, qui osera dire qu'Anatole France n'aimait ni ne comprenait la musique? Il n'en paraissait détaché que parce que cette forme de l'art l'étonnait toujours. La technique lui en semblait confuse. Et, surtout, quelques compositeurs qu'il avait, autrefois, rencontrés, ne lui inspiraient pas de sympathie. « La tête d'un musicien, a-t-il écrit, est plus dure qu'un bucrâne. »

La musique n'est pas seulement perceptible dans ses mélodieux assemblages de mots connus et dont il savait tirer des effets ingénieux et nouveaux. Elle commande aussi, pour une part, l'harmonie générale de chacun de ses livres. Elle préside à leur construction. Les fictions romanesques de France ont été combinées comme des drames lyriques et des symphonies. Ses articles ont été disposés ainsi que des pièces de musique de chambre. Il est vrai que l'architecture est à l'origine de tous les arts — de la littérature comme de la musique. Mais si vous reprenez les deux meilleurs romans de France (ceux qu'à ma connaissance il préférait lui-même) : les *Dieux ont soif* et la *Révolte des anges*, vous vous rendrez compte de quel métier musical il use, par transposition. Il pressentait les lois particulières qui conduisent les musiciens. Sa gaieté n'altérait pas la philosophie. Son art du rythme ni sa composition ne pouvaient offenser la raison. Ne souriez pas, comme d'une manie, de l'entêtement que je mets à trouver, dans son œuvre, des dessous harmoniques. Je tiens de France lui-même qu'ils existent.

Dans les *Dieux ont soif*, on distingue plusieurs véritables thèmes sans cesse ressurgis. Je n'en veux retenir que celui des œillets qui empourpre et parfume toute la fiction et tache les pages, où il reparaît, comme de gouttes de sang. Voyez aussi le motif de l'amour sensuel d'Elodie Blaise, traité à la page 179 et qui revient, mot par mot, à la fin du roman. Les thèmes de tous les personnages sont rappelés à la conclusion avec une virtuosité discrètement académique. La *Révolte des anges*, dont l'exposition est une merveille de l'art, se déroule selon un système non moins précieux. Il serait trop long d'en décrire tous les tours savants. Le plus curieux est qu'Anatole France ne se préoccupe que de dérober à notre vue, avec des digressions nonchalantes et des sourires, l'excellence et la profondeur de son plan. Et il s'amusait beaucoup de ceux qui lui reprochaient de n'avoir pas « construit » certains de ses ouvrages.

Tout de même, sous des apparences de frivolité, il cache un fond symbolique, riche et hardi. Il a trop raillé l'école symboliste pour n'en être pas resté pénétré. J'ai lu, avec surprise, qu'on lui refusait « la puissance idéologique ». C'est un comble. Aucun écrivain n'a été aussi loin dans l'abstraction. Derrière la tapisserie sonore des mots, on ne découvre qu'allégories schématiques, principes, pensée. (Et cela, aussi, est essentiellement musical.) Bien plus, il a donné — avant un Pirandello — une vie familière, ironique ou passionnée à des êtres qui n'ont existé que dans l'imagination des mystiques et des saints. Il a retiré de la sphère céleste des créatures idéales et leur a prêté des visages humains. Le symbole, la conception transcendante passent les charmes galants dont il orne ses contes. Constamment, il franchit les limites de notre perception. Il était parvenu à un si haut degré d'esprit qu'il semblait planer dans une atmosphère surnaturelle. Il n'en voulait rien faire paraître. Ce grand intellectuel, qui, remuant notre époque à son gré et bravant tous les préjugés, a tenu, à la fin du dix-neuvième siècle, les rôles dangereux que se partageaient, au dix-huitième, Diderot, Voltaire et les encyclopédistes, ne se lassait pourtant pas de nos pauvres plaisirs et s'apitoyait sur nos misères. Il goûtait les joies naturelles. Il aimait la beauté du jour. Il savait voiler de prudence son génie audacieux et prompt. Sous ses traits de dieu sylvestre, il faisait croire qu'il n'était qu'un poète et un chanteur. Il m'a dit au sujet de la *Révolte des anges*, dont j'avais entrevu les détours secrets :

« Au moment de l'écrire, j'ai bien regretté de n'avoir pas appris les rudiments de la musique. J'aurais volontiers prêté à mes archanges et à Nectaire un langage plus approché de celui qu'emploient les compositeurs. »

Soit. Tenons-nous-en à ses sentences moelleuses, aux mouvements harmonieux de ses discours. Il ne connaissait, sans doute, que le traité du rythme littéraire d'Isaac Vossius. Il en a tiré des avantages singuliers, car il avait, dans le même temps, un sentiment profond et nuancé de la musique. Stendhal, qui était grand amateur d'opéras et se targuait d'érudition lyrique, écrivait sèchement et sans euphonie. Les périodes fleuries et balancées d'Anatole France, d'une démarche glissante et aisée, retentissent des sonorités bien accordées des cordes, des bois et du cristal. On y discerne un orchestre mystérieux et ancien, d'où s'épanchent, en sourdine, les voix alternées des flûtes, des violes, des luths, des épinettes et des serpents. Il est très facile de contrôler ce que j'ai avancé en commençant cette chronique : la phrase tendre et animée de l'auteur de la *Révolte des anges* est, tout d'abord, une mélodie.

HENRY MALHERBE.

---

(1) *La Révolte des anges*, pages 145, 146, 147, 148.

(2) *La Révolte des anges*, pages 366, 367, 368.